

Lettre 121

Paris le 25 novembre 1872

A Monsieur le Ministre de la Justice à Paris

Monsieur le Ministre,

Le petit moniteur universel du 23 novembre 1872 (n°328) contient un article ainsi conçu :

3ème alinéa de la Gazette universelle. La correspondance de Paris annonce que Monsieur le Ministre de la Justice fait compulser, en ce moment, sous son département, tous les documens, pétitions, mémoires, etc ... relatifs à la loi du Divorce.

S'il est une mesure utile et réclamée par la morale publique c'est le retour à une législation naturelle, en harmonie avec les lois humaines et les institutions sociales.

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous envoyer une réponse de l'ex-sénat impérial relative à ma pétition, dans le sens de voir admise la faculté d'un nouveau mariage aux personnes séparées de corps et de biens et n'ayant pas d'enfants. Il me semble que cette question, simplifiée de tout incident de famille, devrait être acceptée, au préalable, chacune des deux parties ayant légalement recouvré sa liberté morale et civile.

Séparé depuis 1861 par le tribunal de 1^{ère} instance de Lunéville (Meurthe), je joins de nouveau ma voix à ceux qui ont reconnu publiquement l'impossibilité d'une vie commune lorsque les caractères antipathiques en faisaient une loi. Dans le passé et le présent, cette funeste concession de 1816 hostile à la liberté civile, a non seulement, rendu bien des malheureux désespérés, mais encore nui gravement à la morale publique et au progrès de la population dans une proportion fatale. La loi du divorce était entouré des garanties sérieuses exigées pour l'admission de la séparation de corps et de biens ; en la rétablissant, l'Etat intéressé à la marche croissante de sa population, permettra à des personnes qui se sont trompées de bonne foi ou ont été trompées involontairement d'aspirer de nouveau par le mariage légitime, à la vie de famille qu'ils avaient désiré une première fois.

Les archives de l'ex-sénat et du corps législatif doivent posséder aussi de nombreuses réclamations matinales. Que votre haute sollicitude et votre expérience éprouvée, daigne prendre en mains la cause et la défense des déshérités du bonheur domestique ; la reconnaissance de ceux que vous aurez sauvés d'un désespoir immérité vivra longtemps dans leur souvenir. L'Etat, en proclamant cette nécessité sociale, donnera plus de sérieux aux liens conjugaux ; les mœurs légères auront en perspective, une rigueur salutaire. Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très reconnaissant et très dévoué serviteur

PALLET

Mr Pallet, Chef de station des Lignes Télégraphiques

Bureau de l'avenue de la Grande armée 33 à Paris.